

COLLECTION HANDICAP VIEILLISSEMENT SOCIÉTÉ



La condition handicapée

Henri-Jacques Stiker

PUG

Henri-Jacques Stiker

LA CONDITION HANDICAPÉE

Presses universitaires de Grenoble

Introduction

Cet ouvrage réédite des articles ou des interventions qui jalonnent mon parcours tant dans la proximité des personnes handicapées que dans la réflexion distanciée – souvent de façon modifiée et avec des ajouts importants. J’ai exclu de la reprise nombre de chapitres de livres collectifs car ces travaux sont plus accessibles que ceux figurant dans des revues et c’est briser l’unité des ouvrages en question que d’en arracher un chapitre. On trouvera ces références dans ma bibliographie.

Dans un livre précédent, *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours* (2009), j’ai tenté de dire combien le handicap faisait ressortir de grands problèmes humains tels la souffrance, le don, le rapport à la technologie, etc. Ici, je voudrais montrer que la condition handicapée, indiquant quelque chose de notre condition humaine fondamentale, peut servir de vigilance dans des domaines comme le travail, la justice, le soin, ou d’autres. Les deux livres se complètent et se répondent. Ils sont indissociables à mes yeux. Je n’ai pas voulu faire de doublons, à quelques paragraphes près, et les lacunes de l’un sont souvent compensées par l’autre. La logique qui préside au présent travail est assez évidente. Mes investigations d’anthropologie historique m’ont montré une permanence dans la rencontre entre les individus ou les sociétés et les humains déficients. La condition handicapée est une condition troublante. Ce malaise constant se moule dans des figures multiples disséminées et discontinues que j’ai analysées dans *Corps infirmes et sociétés, essais d’anthropologie historique* (Stiker, 1982, 2013). J’évoquerai présentement cet aspect par une analyse portant sur la « plus petite différence ». Il suffit d’un seul trait, même sans que ce soit un stigmate, pour mettre en route une forme d’exclusion. Sur le plan historique, pour éviter de reprendre des textes précédents, je réédite une ancienne intervention relative au basculement apparaissant à la fin du XVIII^e siècle. L’ambivalence du moment révolutionnaire se prolonge de nos jours dans un événement comme celui de la stérilisation des jeunes femmes handicapées mentales. Au fondement de ce malaise

récurrent face à l'infirmité, la réflexion philosophique fait apercevoir le dilemme entre universalisme et différentialisme.

Aurait-on plus de chances de surmonter les ambiguïtés en se tournant vers les élaborations conceptuelles? Le long parcours à travers la sémantique et les classifications ne résout pas les difficultés, même s'il rend plus intelligible les discours qui ont été ou sont tenus dans la société. C'est pourquoi je parle de la condition handicapée, notion souple qui ne stigmatise pas. Je tente alors de tracer un chemin allant du caractère paradoxal de la condition handicapée à sa pleine participation au développement humain et social.

Il aurait été utile d'ajouter un chapitre traitant des frontières de plus en plus poreuses entre la condition handicapée et d'autres conditions, notamment la vieillesse, la pauvreté ou la désaffiliation sociale. Les personnes handicapées ne sont pas les seules à pouvoir servir de régulateurs sociaux. La condition handicapée a pourtant une force particulière car les personnes concernées ont pris la parole, y compris les plus déficients, et ils ne la lâcheront plus.

Pap Ndiaye définit ainsi la condition noire : « Le terme de condition, certes un peu vieilli aujourd'hui, semble néanmoins adéquat en ce qu'il désigne une *situation* sociale qui n'est ni celle d'une classe, d'un État, d'une caste ou d'une communauté, mais d'une minorité, c'est-à-dire d'un groupe de personnes ayant en partage, *volens nolens*, l'expérience sociale d'être généralement considérées comme noires. La condition noire est donc la description de cette expérience sociale minoritaire » (Ndiaye, 2008, p. 29). Il est aisé de remplacer l'adjectif « noir » par celui d'« handicapé » pour obtenir une bonne approche de ce que je nomme la condition handicapée. J'aime de plus en plus cette expression car elle ne définit pas, même si elle comporte des traits partagés par un grand nombre d'individus. On a parlé de la condition ouvrière non pour définir l'ouvrier et les catégories d'ouvriers mais pour signifier une certaine façon d'être dans la société et d'être traité par elle. On parle également facilement de condition féminine qui illustre la manière dont les hommes se comportent envers les femmes et les tâches qu'elles accomplissent en réalité. La condition, c'est à la fois une manière d'être situé dans la société et de l'habiter, de vivre et de réagir, de partager avec d'autres qui font la même expérience – bref une façon d'être au monde.

Le handicap est à l'œuvre dans notre modernité contemporaine, que l'on déclare postmoderne, pour tenter de dire le lien et surtout la rupture avec ce qui a commencé quelques siècles plus tôt quand sont apparues la science galiléenne, la pensée politique du contrat social, la mise en place d'un État fort, puis la société industrielle et marchande, les droits de l'homme et du citoyen ainsi que les guerres et les totalitarismes du xx^e siècle. Nous serions, après tout cela, dans un nouvel univers mental et social qui doit s'inventer chaque jour. Y a-t-il une postmodernité du handicap? Ma seule ambition est de montrer que, dans ce monde actuel, la question du handicap peut jouer un rôle non négligeable en fournissant quelques points de repère pour une société plus équilibrée.

Le handicap se trouve dans une situation contrastée. La question de l'infirmité est émergente : des droits, civiques et sociaux, sont accordés ; il y a une place pour la revendication et la participation des personnes concernées ; les sciences s'intéressent au handicap, qu'elles soient dites « dures » (la recherche sur les gènes par exemple) ou « douces » (de l'épidémiologie à la sociologie ou à l'histoire). Mais de quels enjeux cette émergence, qui devient de plus en plus visible, est-elle porteuse? Je viens de souligner que le trait le plus marquant de ces dernières décennies est à chercher du côté de la parole prise par les personnes concernées qui les a fait sortir de l'ombre et accéder aux droits et à la solidarité. Cependant, à y regarder de près, il me semble qu'en même temps un mouvement fort, par le biais de la réadaptation d'abord, de l'intégration ensuite et même de l'inclusion, tend à les normaliser. Ainsi que je le dis à la fin d'un chapitre : « sois belle et tais-toi » pourrait être le discours implicite de maintes attitudes et désigner l'ambivalence que je démasque. Les personnes handicapées n'ont-elles pas acquis une place? Sans doute, mais au prix d'une normalisation dont on ne saurait que se réjouir dira-t-on : ils sont enfin comme les autres. Qui sont ces autres? Entrant dans la moyenne, ils peuvent être oubliés dans leur spécificité. À moins que ce ne soient les normes qui posent question. Et voilà le cycle infernal des interrogations dont ne sort que rarement : les personnes handicapées sont-elles spécifiques? en quoi et jusqu'où? Sont-elles des citoyens à part entière? Pour l'être, il faut aménager l'environnement tous azimuts. Par conséquent, elles sont bien particulières. Mais à force de les traiter comme telles on les montre

du doigt comme des étrangers ou des anormaux ! L'ambivalence va jusqu'à habiter certaines revendications d'autonomie et d'effacement de l'altérité, voire de toute différence.

L'altérité prise au sens radical signifie qu'on est tellement autre que l'on n'a plus rien à voir avec la réalité de référence. Ainsi en est-il parfois de certaines infirmités, considérées comme des monstruosité sans commune mesure possible avec l'humanité habituelle. La notion de différence implique, elle, une comparaison possible et une appartenance au même tronc de l'arbre. Je remarque chez les militants une demande ne pas être comparés mais d'affirmer leurs capacités égales à toute autre, ce que contient l'expression qui fait florès « autrement capable ». Ils se situent bien sur le registre de la différence et non de l'altérité. En revanche, les mêmes, au nom de leur autonomie, de leur désir d'être des égaux, et souvent en refusant les termes mêmes de handicapé et de handicap, se moulent dans un modèle de performance et d'autonomie entendue comme suffisance qui relève en fait d'un monde individualiste et néolibéral qu'ils critiquent par ailleurs. Il est délicat de jeter un regard critique sur des revendications aussi récentes qu'indispensables. Comment ne pas souhaiter une autonomie de décision et d'orientation de sa vie ? Comment ne pas approuver la recherche d'une détermination de ses projets par soi-même ? Comment ne pas soutenir les capacités, parfois même extraordinaires, de personnes pourtant immobilisées et dépendantes pour nombre d'actes de la vie ? J'ai toujours appuyé ces légitimes combats. Mais le regard critique ne saurait pour autant être négligé.

Les classifications du handicap proposées par les organismes internationaux émarginent au modèle normatif. À trop se réclamer de ces modèles que fait-on ? L'ambiguïté tient tant à ceux qui mettent en place notions et dispositifs qu'à ceux qui en sont les objets et de plus en plus les sujets. Le rôle du chercheur est de préciser ces enjeux et ces points critiques, sans craindre de plaire ou déplaire, de heurter ou de flatter, d'être bien vu ou mal compris.

Partie I

CONDITION AMBIVALENTE

la plénitude que moi, nous nous reconnaissons parce que nous ne nous suffisons pas, parce que nous sommes insuffisants, faibles, déficients. Dans la lutte pour être reconnu par l'autre et pour reconnaître l'autre, ce dernier va me montrer la part qui constitue sa différence et moi je vais, par le fait même de le reconnaître comme un autre-moi-même, lui donner à voir ce qu'il n'est pas. Autant nous devons comprendre que les personnes handicapées revendiquent qu'on ne les traite pas comme des humains ou des citoyens manquants, donc inférieurs, autant il serait dommageable d'éliminer la notion de manque, valable chez tous. C'est la perception du manque qui nous permet de ne pas nous croire tout-puissants, satisfaits en nous-mêmes. Narcisse, ce beau jeune homme demi-dieu, s'est perdu de se contempler lui-même, de n'avoir pas d'autre vis-à-vis que sa propre image.

La reconnaissance du manque et l'échange fructueux qui en résulte aboutissent au dernier sens du mot reconnaissance, celui de gratitude. Reconnaître les bienfaits dont on est bénéficiaire, c'est avoir de la reconnaissance dans le processus, parfois âpre jusqu'au blocage, qui finit par dire : je suis moi-même comme toi, l'autre, et tu es toi-même comme moi, sans fusion et sans confusion, il existe un échange entre nous. Comme dans tout échange, il y a appel à rendre grâce, à gratitude, à rendre tout simplement, c'est-à-dire à penser l'autre comme capable de recevoir comme de donner.

Conclusion

Dans le réel nous ne rencontrons pas d'identités mais des êtres singuliers. C'est bien là qu'aboutit le cycle de la reconnaissance. L'autre être que moi est finalement un « celui-ci » irréductible, original qui échappe à et déborde toute catégorie définie et définitive. Cette perspective doit être comme un guide qui nous empêche de nous laisser prendre par les catégories sociales, par ailleurs inévitables, et par toute tentative d'essentialiser l'identité.

Ainsi, le regard des autres peut-il être source d'une sous-estime de soi dans la mesure où l'on accepte le jeu des identités définies et même si l'on s'insurge contre. Pour l'anthropologue que j'essaie d'être, il y a bien, je l'ai dit, dans toutes les sociétés une catégorie que l'on peut appeler infirmité, invalidité ou aujourd'hui handicap et situation

de handicap ; mais pour le philosophe que je n'oublie pas en moi, il n'y a que des singularités, mieux, des singuliers. C'est à cette source de la singularité qu'il convient de faire appel. Ce n'est pas pour rien que je parle de *condition handicapée*. De même il vaut mieux parler de la condition féminine plutôt que de l'identité féminine. La condition renvoie justement à du socialement construit, et donc à du modifiable, alors que l'identité renvoie à une sorte d'ontologie, du moins de fixité.

Le regard des autres aura toujours tendance à nous enfermer dans une identité. Si l'on veut vraiment s'estimer ce n'est pas à cette identité, d'état civil ou ontologique, qu'il faut se rapporter mais à ce que l'on est, veut, peut, désire par soi-même, ou plus exactement au plus vrai de soi, là où nous ne sommes pas un quelconque mais un sujet singulier, capable dans sa limite même. J'ai fait appel plus haut à une philosophie de la relation pour se sortir des pièges de la logique identitaire. Pour finir, je fais référence à la philosophie du singulier. Les êtres humains, et les choses du monde tout aussi bien, sont chacun des singuliers irréductibles, des *heccéïtas* pour reprendre le mot latin qui est l'un des fondements de la philosophie de Duns Scot (théologien scolastique : 1266-1308) et des nominalistes qui ont suivi. Finalement on ne peut que montrer chaque individualité : elle est celui-ci, celle-là (*hic/hec* en latin). Le fait est que l'on ne peut finalement dire de soi comme d'autrui que cette désignation (il est « *hic* », celui-ci) nous conduit à laisser intégrales les capacités de l'autre et même son mystère. On peut décrire la notion de respect mais elle s'enracine dans cet irréductible de l'autre face à moi. J'ajoute une remarque humoristique : en relisant le petit livre de Pierre Desproges, cet extraordinaire génie de la dérision, intitulé *Vivons heureux en attendant la mort* (1983), j'ai lu avec bonheur la page suivante. « La différence est mince entre une beauté et un boudin. Quelques centimètres de plus ou de moins en long ou en large, quelques millimètres de plus ou de moins entre les deux yeux, quelques rondeurs ou aspérités en plus ou en moins par-ci par-là, autour des hanches ou sous le corsage. Des détails. Et à ces détails près quelle différence y a-t-il entre la star à frous-frous pour emplumés saturés d'or du Gotha et Yvette Le Crouchard, tourneuse-fraiseuse-hideuse sur machine-outil dans la Seine Saint Denis ». J'invite le lecteur à lire la suite de ces quelques lignes qui continuent sur une page entière !

d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales» (Loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957, Titre premier article 1). Cette définition met en relief le désavantage (réduction des chances de conserver ou d'obtenir un emploi) lié, relié, à une déficience (dans l'ordre du corps ou du mental). Suite à la loi de 1975, les commissions auxquelles revenait la charge d'attribuer la qualité de handicapé, avec les droits afférents, se référaient implicitement à cette approche de 1957 : la personne handicapée est celle qui subit des désavantages plus grands que les autres citoyens, eu égard à sa ou ses déficience(s). Par ailleurs, ainsi qu'il a été souvent souligné, le fait de ne pas définir la population concernée, de laisser des marges d'appréciations à des instances composées de professionnels, de personnels administratifs et associatifs permettait une souplesse d'admission dans le champ du handicap et n'écartait pas des évolutions imprévisibles quant à leur contenu mais inévitables sur le principe.

Cette absence de définition en 1975 a été différemment appréciée : les uns regrettaient par exemple que, devant le chômage et l'exclusion des décennies qui ont suivi, les commissions soient trop larges ; les autres se réjouissaient que l'on puisse reconnaître handicapées des personnes malades mentales ou atteintes du sida. Dans les faits, il n'y a pas eu de dérive importante et massive, la reconnaissance de travailleurs handicapés et de personnes handicapées ayant toujours été régulée par le rapport étroit qui devait exister entre une déficience et un désavantage. En revanche, alors que *International Classification of impairments, disabilities and handicaps*⁸ (commanditée par l'Organisation mondiale de la santé et due au travail d'une équipe autour de Philippe Wood) venait de paraître au début des années 1980, incitant à regarder et à évaluer les personnes déficientes sur les trois registres distingués par la classification, le point de vue médical, portant sur la déficience, était

8 Je mets le titre en anglais non par snobisme mais parce que la traduction française, publiée seulement en 1988 par l'INSERM et le CTNERHI, a cru indispensable de mettre le mot « handicap » comme générique, ce qui donne : *Classification internationale du handicap : déficiences, incapacités, désavantages*. Le mot « handicap » en anglais ne désignait que le troisième niveau, c'est-à-dire celui où interviennent le social et l'environnement, parfaitement en cohérence du reste avec l'emprunt des années 1950 au domaine sportif : sémantique de la charge exogène et de l'égalisation des chances (Sticker, 2013, chapitre 5).

très dominant et déterminant. Les effets de ce document, pourtant souvent commenté en France, sont demeurés faibles et l'ouverture que représentait le troisième niveau (handicap/désavantage) n'a guère été exploitée, sinon pédagogiquement pour montrer la complexité et la relativité de la situation des personnes handicapées. Aux yeux de l'historien, ce constat n'est guère surprenant. Le mot même de handicap, apparu dans les années 1950, tentait déjà de dire que la charge pesant sur les épaules de certains n'était pas forcément endogène puisqu'elle est déterminée par un handicapé; elle vient de l'extérieur, ce n'est pas une déficience mais un frein, un obstacle. L'emprunt sémantique au sport soulignait qu'égaliser les chances des concurrents inégaux était chose possible et souhaitable⁹. Or, l'usage courant du mot « handicap » a rabattu son sens sur celui de déficience. Sans doute parce que la représentation commune est déficiente, chargée de l'idée de malheur, de manque. Les psychanalystes et les psychosociologues l'ont répété: les images du handicap sont des images dépréciatives (Goffman, 1975; Sausse, 1996; Korff-Sausse 2001; Giami, Humbert, Laval, 2000). Cette première tentative, assez inconsciente d'ailleurs, a été revivifiée par le rapport de François Bloch-Lainé (Rapport fait au Premier Ministre, *De l'inadaptation des personnes handicapées*, 1967). L'un de ses mérites fut de mettre en relief l'inadaptation du milieu face à la personne déficiente, et donc de commencer à regarder l'environnement comme facteur à prendre en compte et de sortir du seul point de vue médical. Bloch-Lainé entend donner une définition très large de l'inadaptation et non directement du handicap. Pourtant, le texte suivant est une quasi-définition: « mais il faut bien voir que l'inadaptation n'est, dans chaque cas ou groupe de cas, que la conséquence d'autres faits qui sont les faits importants. D'une part, ces enfants et ces adultes sont à degrés divers, sous des formes diverses, des "infirmes" au sens le plus étendu et c'est à leurs infirmités, potentielles ou effectives, qu'il convient d'apporter des soins préventifs ou curatifs; d'autre part, à la gravité absolue de leur mal s'ajoute une gravité relative qui dépend

9 Certains se réfèrent, indûment, au sens du jeu de « hand in cap » (la main dans la coiffure). Indûment parce qu'au moment où le domaine médico-social a emprunté ce vocabulaire, il l'a été au sport, et spécialement au turf. Mais c'est encore indu parce que le jeu en question consistait à établir *une parité* entre deux objets d'inégale valeur à échanger. Ce qu'il y a de plus constant dans la sémantique du mot depuis le xvii^e siècle, c'est l'idée d'équivalence, d'égalisation et non celle de tirage au sort.

du milieu dans lequel ils vivent. On dit qu'ils sont "handicapés" parce qu'ils subissent par suite de leur état physique, mental, caractériel ou de leur situation sociale, des troubles qui sont pour eux des "handicaps", c'est-à-dire des faiblesses, des servitudes particulières par rapport à la normale» (Introduction du rapport).

Cette citation révèle que le mot même de handicap implique un rapport entre un individu déficient et son milieu. Mais cette approche, qui devance ce qui est proclamé comme tout nouveau, et qui l'est en tant qu'opinion répandue à savoir la situation de handicap, n'a pas été suivie ou très peu. L'auteur avait-il conscience de sa nouveauté? On peut le penser étant donné sa hauteur de vues. On peut aussi remarquer que quelques pionniers avaient déjà préparé le terrain, telle Germaine Poinso-Chapuis dans sa conclusion du congrès de l'Union nationale des associations régionales (UNAR) en octobre 1951 à Marseille. « Prenant le contre-pied de la définition de l'inadaptation comme celle du seul individu, elle disait que l'inadaptation était un révélateur ou un miroir grossissant de tous les défauts de la société et que, du coup, les données étaient renversées : ce n'est plus l'enfant qui est inadapté à la société, c'est la société qui est inadaptée à l'enfant » (Knibiehler, 1998, p. 126).

La force des habitudes a été la plus forte, à l'évidence. Pourtant, il convient d'affirmer, par ce retour historique, que l'idée d'une connexion, d'une interaction entre l'individu infirme et son milieu a des racines plus lointaines qu'on ne le dit généralement. De nouveau, il faut remarquer que c'est chose banale pour l'historien : nous sommes toujours précédés et une éclosion d'idées ou de perceptions est toujours longuement préparée. Ce qui veut dire aussi, dans notre cas, qu'il convient de mettre au point un débat sans doute mal engagé. Certains se dressent contre la notion de situation de handicap, devenue aujourd'hui la plus courante pour parler des personnes handicapées. L'expression la plus utilisée est en effet : personne en situation de handicap – comme si toute déficience pouvait entrer dans cette dénomination, au risque d'être gommée. Pour sortir d'une opposition stérile, il faut mettre l'accent sur le concept d'interaction. Ainsi, les facteurs divers qui interviennent se trouvent liés de telle sorte qu'on peut effectivement souvent parler de situation tout en prenant soin de ne pas donner à ce terme un caractère générique. Il s'agit toujours de pondération, à un moment donné,

entre des facteurs différents. Ce faisant, on se situe dans une longue évolution de la pensée sur le handicap. Examinons les définitions qui sont proposées, par le législateur français et par le Forum européen des personnes handicapées.

Voici la définition de la loi du 11 février 2005 : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement, par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 Article 2). Si l'on se prête à l'exercice de comparaison avec la définition du travailleur handicapé de 1957, qui est la seule dans un texte de loi avant celle-ci, on obtient un parallélisme étonnant.

1957. Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites
2005. Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement, par une personne

1957. Par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales.

2005. En raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

À l'évidence, la définition de 2005 est de même structure que celle de 1957, sauf la mention de l'environnement sur laquelle je vais revenir. En effet, de façon plus développée mais comme la précédente, la définition met en relief le désavantage, limitation d'activité ou de participation, relié, à une ou plusieurs déficiences, altération substantielle d'une série de fonctions qui sont énumérées. Ce n'est pas rien d'avoir explicité les désavantages en reprenant le vocabulaire de la nouvelle classification internationale, dite CIF. Le désavantage est d'ordre général, touchant l'activité et la participation. Ce n'est pas rien non plus d'énumérer les déficiences, dont la maladie mentale fait partie. Mais en un mot comme en cent, il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas voir que la structure de la définition est la même dans les deux cas.

Table des matières

| | |
|-------------------|---|
| INTRODUCTION..... | 7 |
|-------------------|---|

PARTIE I CONDITION AMBIVALENTE

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 1. REGARD SOCIOLOGIQUE : LE MALAISE PERMANENT | 13 |
| À l'écoute de Norbert Elias | 14 |
| La question de l'identité | 17 |
| Retour sur la reconnaissance | 20 |
| Conclusion | 24 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 2. REGARD HISTORIQUE. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, CE MOMENT AMBIGU | 27 |
| La question de la pauvreté et de l'assistance en France à la veille de la révolution | 28 |
| La Révolution française proprement dite | 32 |
| La question de la folie | 35 |
| La question des aveugles et des sourds et muets | 39 |
| Conclusion | 41 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 3. AU XX ^E SIÈCLE, UNE QUESTION CRUCIALE : LA STÉRILISATION DES JEUNES FEMMES HANDICAPÉES MENTALES | 47 |
| Les objections formulées | 49 |
| Réflexion sur les objections et le problème central | 52 |
| Conclusion | 54 |

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 4. REGARD PHILOSOPHIQUE ENTRE UNIVERSALISME ET DIFFÉRENTIALISME..... | 55 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Autonomie de la société | 55 |
| Autonomie de l'individu | 56 |
| L'idée élargie de laïcité | 57 |
| Le modèle de l'assimilation | 59 |
| Le modèle de la différenciation | 60 |
| Les pièges identitaires | 64 |
| Conclusion | 66 |

PARTIE II

THÉORISATIONS EMBARRASSÉES

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE 1. COMMENT NOMMER LES DÉFICIENCES..... | 69 |
| Du chaos des désignations | 70 |
| Sous la médecine mentale, la pédagogie. | |
| L'exemple paradoxal d'Esquirol | 73 |
| La figure de l'adapté | 79 |
| Sous l'inadapté, le citoyen normalisable..... | 80 |
| Le vocabulaire du handicap et le souci prothétique..... | 81 |
| Vers l'inclusion du dysfonctionnement : | |
| les classifications internationales | 83 |
| Conclusion | 87 |
| CHAPITRE 2. DE LA MÉTAPHORE AU MODÈLE. | |
| UN TOTÉMISME QUI S'IGNORE | 89 |
| La métaphore restreinte | 91 |
| Le réseau métaphorique | 94 |
| Comparaison entre le turf et la réadaptation..... | 95 |
| Totémisme hippique? | 101 |
| Le modèle | 105 |
| Modèles et métaphores..... | 106 |
| Le modèle | 108 |
| Conclusion | 109 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE 3. LES CLASSIFICATIONS OMS : UN LIT DE PROCUSTE? | 113 |
| Analyse anthropologique | 114 |
| La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé | 114 |
| Examen de la tripartition dimensionnelle | 116 |
| Problème de l'unité de l'être humain et des dimensions absentes..... | 119 |
| La classification québécoise | 124 |
| La question de la norme | 130 |
| Les catégories fondamentales | 131 |
| La CIF | 132 |
| La classification québécoise | 134 |
| Les modèles démocratiques | 136 |
| La CIH-2 | 136 |
| Qu'en est-il du document québécois?..... | 137 |
| La protection sociale | 138 |
| La CIF | 138 |
| Le document québécois..... | 140 |
| Conclusion | 140 |
| CHAPITRE 4. UNE DÉFINITION LÉGALE EN TROMPE L'ŒIL | 141 |
| Une définition à mi-chemin dans la loi du 11 février 2005 | 141 |
| L'interaction à l'épreuve de la critique | 149 |
| Conclusion | 151 |

PARTIE III

DU PARADOXE HANDICAPÉ À LA CONTRIBUTION SOCIALE

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE 1. SORTIR DE LA SPÉCIALISATION | 157 |
| L'orientation générale: transférer les compétences | 157 |
| Les raisons d'aller dans ce sens | 160 |
| Conclusion | 166 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE 2. CHANGER DE CAP | 169 |
| Le sens de la démarche | 171 |
| Arguments | 176 |
| La prise de parole | 176 |
| La manifestation des « capacités »..... | 178 |
| La force de la faiblesse et la faiblesse de la force | 180 |
| Conclusion | 181 |
| CHAPITRE 3. DOMAINES D'APPLICATION | 183 |
| Le sens de la finitude humaine | 183 |
| Le bouleversement des normes | 186 |
| Du <i>cure</i> au <i>care</i>. L'accompagnement | 189 |
| Devant l'individualisme | 194 |
| La judiciarisation | 199 |
| Le travail | 201 |
| Une révolution tranquille | 206 |
| Conclusion | 209 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 211 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 213 |